



Décrire ses fonds patrimoniaux

Le patrimoine écrit des bibliothèques

Le patrimoine écrit des bibliothèques est souvent perçu comme l'accumulation des documents anciens, rares et précieux.

Cette définition traditionnelle s'appuie sur la mise en œuvre d'une triple expertise :

- dater le livre,
- estimer sa rareté,
- apprécier sa facture (belle édition, belle reliure).

Pour intéressante qu'elle puisse être, cette approche juridique n'apporte aucune précision sur ce qui est ancien, rare ou précieux.

Elle ne définit pas non plus la notion de patrimoine écrit, ni celle de fonds pourtant essentielle pour retracer l'histoire de la collection que la bibliothèque se propose de transmettre.

Ainsi, mal connu, le patrimoine écrit peine à rencontrer son public.

Le Catalogue collectif de France : un outil national de signalement

Dans ses différentes composantes, le CCFr propose d'alimenter la connaissance des richesses documentaires nationales, en proposant différents niveaux de signalement adaptés aux moyens et aux projets de ses partenaires.

Première étape

La description des fonds patrimoniaux au CCFr est une étape primordiale qui permet à la fois de les faire connaître, mais également de consigner l'ensemble des informations dont on dispose à un moment donné. Elle permet de restituer des informations essentielles sur l'histoire de la bibliothèque et la constitution de ses collections.

Quels fonds signaler dans le Catalogue collectif de France ?

Le CCFr permet aux bibliothèques de décrire leurs fonds patrimoniaux, quels qu'en soient le type et l'état de traitement. Le signalement n'est donc pas limité aux fonds anciens. En revanche, leur vocation est bien d'être conservés de manière pérenne (les dépôts sont exclus) et communicables.

Un accompagnement est proposé par le CCFr pour cadrer les créations et rédaction.

Par où commencer ?

Une méthode simple consiste à répertorier et décrire les fonds conservés (volumétrie, état de traitement, principaux modes d'entrées dans les collections).

« Il n'est pas nécessaire d'avoir un programme ambitieux pour établir un plan de conservation. Tout d'abord, établir un état des lieux peut se faire assez rapidement. Il ne s'agit pas ici de cataloguer, d'inventorier, mais simplement d'identifier au moins les différents fonds et leur importance qualitative et quantitative, [...] d'identifier les collections les plus précieuses, les plus fragiles, les plus détériorées ou les plus poussiéreuses, et de décider d'un ordre de priorité pour chaque type d'actions. »¹

Il est aussi utile de reporter dans le Répertoire du CCFr les premiers éléments recueillis lors de cet état des lieux et de prendre connaissance des différents dispositifs d'aide pour entamer un travail de signalement et valorisation des fonds.

¹ Source : *Manuel du patrimoine en bibliothèque*. Sous la direction de Raphaële Mouren. Éd. du Cercle de la Librairie, 2007, p. 189-191

La fiche de fonds

Reflétant l'état de connaissance du fonds décrit, la fiche de fonds nécessite une mise à jour régulière et comporte :

- Une description physique et historique des fonds, à laquelle s'ajoutent des références (exposition, publication de catalogue, articles universitaires)
- Des informations pratiques : condition de communication, de reproduction, nom du responsable du fonds
- Des informations techniques : le fonds est-il inventorié ? Le catalogue est-il informatisé ? Quel est le système de cotation ? Le fonds est-il clos ou continue-t-il de s'accroître ? Quel type de documents y-trouve-t-on ?
- Une ou plusieurs indications sur le type de fonds : ancien, local, régional, thématique ou particulier dans le cas des legs, dons ou achat d'une bibliothèque ou collection ayant appartenu à un particulier.

Des opérations systématiques de repérage et signalement des fonds patrimoniaux, principalement de manuscrits et d'imprimés, ont été réalisées notamment dans le cadre de programmes régionaux menés par les Structures régionales pour le livre (SRL) en partenariat avec le département de la Coopération de la BnF.

Consigner l'histoire

Toutes les recherches faites lors d'expositions, d'écriture d'articles, de projets de tous ordres autour des collections peuvent enrichir des notices de fonds ou inciter à les créer. L'entrée d'un don, d'un legs sont immédiatement valorisés et inscrits dans la durée.